

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans, de la Sucre Suisse SA et de la Fédération Suisse des Betteraviers du 30 novembre 2018

Le Conseil fédéral soutient l'économie sucrière suisse

En relevant de 300 francs les contributions à des cultures particulières et en appliquant des droits de douane minimaux, le Conseil fédéral entend soutenir, jusqu'en 2021, les efforts déployés par la filière pour sauvegarder la culture de la betterave sucrière en Suisse. L'Union suisse des paysans, les betteraviers et l'industrie du sucre dans la raffinerie sucrière saluent le train de mesures adopté aujourd'hui.

Plus tôt aujourd'hui, le Conseil fédéral a approuvé des mesures temporaires pour soutenir le sucre suisse. Il relève les contributions à des cultures particulières de 1800 à 2100 francs par hectare et introduit des droits de douane minimaux de 70 francs par tonne de sucre pour la période de début 2019 à fin 2021. L'Union suisse des paysans, les betteraviers et l'industrie du sucre dans la raffinerie sucrière saluent cette décision. À l'automne 2015 déjà, le directeur de l'USP, Jacques Bourgeois, avait déposé une initiative parlementaire pour garantir le prix du sucre en Suisse dans la perspective de l'abandon des quotas dans l'UE à l'automne 2017. Après l'approbation des commissions compétentes, le Conseil fédéral a adopté des mesures de mise en œuvre. Bien que celles-ci ne satisfassent pas entièrement aux exigences de l'initiative parlementaire initiale, elles aident à contrebalancer la forte baisse du prix du sucre et à préserver l'intérêt pour la culture de betteraves sucrières.

Pour l'industrie alimentaire de transformation et les consommateurs, ces mesures sont supportables : le coût supplémentaire des droits de douane fixes s'élève à un demi-centime pour 100 g de chocolat et à un centime pour 250 g de confiture. Les nouvelles mesures font partie d'une solution globale. La filière y mettra aussi du sien, entre autres par une dissolution des réserves de Sucre Suisse SA, une limitation des importations de betteraves sucrières, ainsi que par la réalisation d'une étude économique complète sur toute la chaîne de création de valeur du sucre. Cette étude devra présenter des voies pour accroître la compétitivité du sucre suisse sur le marché international à long terme.

Des accords bilatéraux lient le sucre suisse au prix européen. L'UE a abandonné les quotas sucriers en 2017, provoquant une forte expansion de la production et des exportations. Confrontés de surcroît à une surproduction sur le marché mondial, les prix européens du sucre ont dégringolé de 30 % entre septembre 2017 et septembre 2018. Les surfaces en betteraves sucrières reculent en Suisse, l'approvisionnement du marché suisse et l'utilisation des capacités des sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld sont compromis.

Renseignements :

Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, tél. 079 219 32 33

Martin Rufer, responsable Production, marché et écologie à l'USP, tél. 078 803 45 54

Guido Stäger, Directeur Sucre Suisse SA, 032 391 62 07

Josef Meyer, Président de la Fédération Suisse des Betteraviers FSB, Mobile 079 606 10 21

Irene Vonlanthen, gérante de la Fédération suisse des betteraviers, tél. 056 462 50 20

www.sbv-usp.ch